

pas plus propre à naviguer dans ces eaux, qu'il le serait à traverser l'Atlantique. Il en résulte que, dans la saison où la pêche est interdite, dans le mois de novembre, quand ces eaux sont souvent très agitées qu'on trouve généralement le navire non seulement mouillé quelque part, mais encore dans le port le plus sûr des environs, principalement à Owen Sound. Il en résulte que, pendant la saison où la pêche est interdite, il n'ose pas, pour me servir d'une expression vulgaire, mettre le nez en dehors du port. Dans le pays, on commente beaucoup l'état d'innavigabilité du navire, et plus encore la timidité du capitaine. Plusieurs prétendent que le navire pourrait faire beaucoup plus qu'il ne fait, et peut-être ont-ils raison, mais, pour ma part, j'avoue en toute franchise que si je me proposais de traverser la Baie Georgienne ou le Lac Huron par un gros temps, je n'aimerais pas que ma femme et ma famille sussent que je fais cette traversée à bord du *Cruiser*. Je crois que le capitaine ne fait preuve que d'une sagacité raisonnable en ne quittant pas le port.

L'année dernière, quand un fonctionnaire du ministère est monté d'Ottawa, le yacht partit en croisière le 21 novembre et saisait des filets étendus sur une distance de plusieurs milles, ce qui prouve que pendant la saison où la pêche est interdite, les pêcheurs se livrent à leurs occupations, comme si cette saison n'existait pas. Il est difficile pour nous d'évaluer l'importance de ces territoires de pêche dans les eaux intérieures. Les tableaux du commerce et de la navigation indiquent, il est vrai, qu'on a exporté d'Ontario du poisson, pour une valeur de \$394,000, et je présume que la plus grande partie de ce poisson provenait des lacs. Ce n'est pas là, cependant, un moyen de juger de la valeur des exportations réelles de poisson, valeur au sujet de laquelle, il nous est impossible d'obtenir des données. Au centre de la Baie Georgienne, se trouvent des navires qui font le service avec les Etats-Unis, et je sais personnellement que ces navires vont prendre des cargaisons sur des territoires de pêche sans faire de rapport. La même chose se pratique dans le lac Huron et le lac Supérieur, dont des navires américains du même genre visitent les côtes sur une distance de plusieurs centaines de milles. Conséquemment, bien que les tableaux indiquent un chiffre de \$394,000, comme valeur des exportations de poisson pris dans les eaux canadiennes, il nous est impossible au moyen de cette donnée de calculer sûrement l'étendue de ces pêcheries. Je crois qu'au lieu de voter \$3,000 pour protéger les pêcheries de nos grands lacs, on devrait voter une somme beaucoup plus considérable et confier ce service à des marins expérimentés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable député voudra-t-il dire de quel navire il vient de parler?

M. MASSON: Du *Cruiser*.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ce navire était autrefois le "Yacht" de M. Gilmore. Il n'a probablement pas été destiné à naviguer sur une nappe d'eau comme le lac Supérieur. C'était un très joli "Yacht," pour les fins auxquelles M. Gilmore l'employait, savoir: des excursions dans les rivières saumonneuses, mais il paraît être très impropre au service dont parle l'honorable député.

M. DAWSON: En ce qui concerne les pêcheries des grandes lacs, je partage l'opinion de l'honorable député de Grey nord (M. Masson). Ces pêche-

M. MASSON.

ries se dépeuplent très rapidement, et a moins qu'on n'adopte quelques moyens de restreindre jusqu'à un certain point la pêche aux rets, dans quelques années, il n'y aura plus de poisson dans ces lacs qu'on puisse se disputer. Ce sur quoi je désire attirer spécialement l'attention du gouvernement, c'est l'état des pêcheries dans les petits lacs intérieurs et dans les eaux de la Rivière à la Pluie, qui sont des eaux internationales. Il y a sur les bords de cette rivière environ 4,000 sauvages, qui reçoivent aujourd'hui très peu d'aide du gouvernement; le fait est qu'ils ne reçoivent que \$5 par tête des deniers qui leur sont garantis par traité, outre quelques petits cadeaux sous forme de filets, etc. C'est tout ce dont ils ont besoin présentement; mais à moins que la pêche dans ces eaux ne soit réglementée de quelque façon, dans quelques années, ces sauvages s'adresseront au gouvernement pour que celui-ci leur procure des moyens de subsistance. Aujourd'hui que le gibier disparaît, ils comptent pour vivre exclusivement ou à peu près sur la pêche. Dans les petits lacs intérieurs, notamment ceux qui sont situés près de la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique, des gens des Etats-Unis et d'ailleurs viennent tendre des rets et prennent le poisson par tonnes et l'expédient sur les marchés des Etats-Unis. Ces petites nappes d'eau ne peuvent supporter une pêche de ce genre et il en résulte que le poisson disparaît rapidement et que les Sauvages sont privés de leurs moyens de subsistance. Je conseillerais donc qu'on adoptât des mesures vigoureuses pour la protection de ces pêcheries, car autrement, les Sauvages qui comptent sur elles pour vivre, demanderont sans aucun doute au gouvernement de leur procurer des moyens de subsistance. Ils diront: "Vous nous avez promis par traité de nous laisser ces pêcheries, et vous ne l'avez pas fait; le poisson a été détruit par l'homme blanc, nos moyens de subsistance sont disparus et c'est à l'homme blanc que nous devons nous adresser pour obtenir de l'aide."

Le Général LAURIE: Je désire attirer l'attention du ministre intérimaire de la marine et des pêcheries sur les services très précieux rendus l'année dernière par une organisation établie par le capitaine Gordon: un bureau de renseignements pour les pêcheurs, au moyen duquel des renseignements relatifs aux pêcheries sont recueillis par les divers receveurs des douanes et autres messieurs sur divers points de la côte et sont comparés et publiés par M. McLennan, sous la direction du capitaine Gordon. Je remarque dans les estimations supplémentaires pour l'exercice 1889-1890, un crédit de \$125 en faveur de M. McLennan pour son travail; mais je ne vois pas de crédit dans les estimations pour l'exercice en cours, pour lui permettre de continuer ce travail. Je crois que les renseignements devraient être envoyés par dépêche et non par carte-postale, parce que lorsqu'ils sont transmis par la poste, ils arrivent trop tard pour être de quelque valeur; j'espère que le ministère étudiera cette année la question d'améliorer ce service, qui est d'une grande valeur pour ces pêcheurs, en leur permettant de trouver le poisson qu'ils cherchent et partant de revenir avec des navires chargés au lieu de navires vides.

M. COLBY: J'attirerai l'attention de l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) sur le fait que ce crédit n'est pas le seul que nous ayons soumis pendant cette session. Nous avons déjà